

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020 à 18h00

Affiché le 20/07/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, GAPENNE, GRANDSERRE, LEFEBVRE et SALOMÉ,
Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, CANDELIER, JACQUESSON, RIQUIER, GUY et RICHARD

Absent excusé : Monsieur POURNY ayant donné procuration de vote à M DUSSART.

Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 03/06/2020

Ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2020.

Monsieur CAPRON fait remarquer qu'en ce qui concerne le financement du centre de loisirs il aurait été plus judicieux de noter que la commune est seule à supporter le coût résiduel à la place du coût financier.

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

Délibération	N° 20/07/01
---------------------	--------------------

Objet : ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que la date du renouvellement des sénateurs est fixée au dimanche 27 septembre 2020.

Conformément au décret n° 2020-812 du 30 juin 2020, la désignation des délégués des conseils municipaux a lieu le vendredi 10 Juin 2020 à 18 heures.

Opération de vote :

Le bureau a été constitué avec les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes : M CAPRON, M CANDELIER, M JACQUESSON, M RIQUIER.

Sans débat, au scrutin secret, Monsieur le Maire Président du bureau a fait procéder aux différents votes.

Il en a résulté la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Désignation des trois délégués titulaires

Se sont présentés :

M CAPRON, M DUSSART et M POURNY

Au premier tour de scrutin, les personnes suivantes ont été élues à la majorité absolue.

Marc CAPRON : 14

Edouard DUSSART : 13

Bruno POURNY : 13

Chaque délégué désigné ci-dessus a été proclamé élu et a accepté le mandat.

Désignation des trois délégués suppléants

Se sont présentés :

Mme GRANDSERRE, M GUY et M JEUNIAUX

Au premier tour de scrutin, les personnes suivantes ont été élues à la majorité absolue.

Sylviane GRANDSERRE : 14

Willy GUY : 14

Jean-Luc JEUNIAUX : 14

Chaque délégué désigné ci-dessus a été proclamé élu et a accepté le mandat.

Délibération	N° 20/07/02
---------------------	--------------------

Objet : Délégations de compétences consenties au maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

- Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière :

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

- Marchés publics :

Conformément au CGCT, il est possible à l'assemblée d'accorder une délégation de compétence à l'exécutif local afin que ce dernier prenne toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres quel que soit leur montant et quelle que soit la procédure.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une telle délégation pour tous les marchés passés selon la procédure adaptée pour un seuil limite de 15 000€ HT.

Il rappelle que les acheteurs publics peuvent recourir à la procédure adaptée dès lors que la valeur estimée des marchés de fournitures, de services et de travaux est inférieure aux seuils mentionnés à l'article 26-11 du CMP, soit pour les collectivités territoriales :

- 200 000€ HT pour les marchés de fournitures courantes et les services
- 5 000 000€ HT pour les marchés de travaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents, d'autoriser en tout et pour la durée de leur mandat, Monsieur le Maire et en cas d'absence ou empêchement, les maires adjoints, selon leur délégation :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée pour un seuil limite à 15 000.00€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- A passer les avenants sans limite de seuil (sous réserve, le cas échéant de l'intervention de la CAO), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs aux dossiers.

- Encaissement de chèques : autorisation permanente

Monsieur le maire demande aux membres du conseil une autorisation permanente pour l'encaissement de règlements de produits de la gestion courante et cela jusqu'à la fin du mandat.

Une information sur l'état des encaissements sera donnée à la réunion suivante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'accorder à monsieur le maire une autorisation permanente pour l'encaissement de chèques de gestion courante et ce jusqu'à la fin du mandat.

- DIA : Autorisation permanente

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de lui accorder une autorisation permanente concernant le droit de préemption urbain sur les parcelles situées dans le périmètre du village sauf sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ayant un intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'accorder à monsieur le maire une autorisation permanente concernant le droit de préemption urbain sur les parcelles situées dans le périmètre du village sauf sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ayant un intérêt pour la commune jusqu'à la fin du mandat.

Délibération	N° 20/07/03
---------------------	--------------------

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du CCAS dressé par le Receveur

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du CCAS, décidée lors de la séance du 9 juin 2020, il appartient au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du CCAS.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération	N° 20/07/04
---------------------	--------------------

Objet : vote du compte Administratif du CCAS

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du CCAS, décidée lors de la séance du 9 juin 2020, il appartient au Conseil municipal d'approuver le compte Administratif du CCAS.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire le président pour le vote du compte administratif,

M. GUY, adjoint chargé des finances, propose sa candidature.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la candidature de M. GUY en tant que président pour le vote du compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte Administratif de l'exercice 2019 qui se résume ainsi

Commune de VERS SUR SELLE - 80 - BUDGET C.C.A.S.	CA 21
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 768,04	G 4 000,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 2 625,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 768,04 = A+B+C+D	6 625,00 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 768,04 = A+C+E	6 625,00 = G+I+K
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	3 768,04 = A+B+C+D+E+F	6 625,00 = G+H+I+J+K+L

Suivant la réglementation en vigueur Monsieur le Maire se retire et Monsieur GUY demande le vote du compte administratif 2019.

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

Délibération	N° 20/07/05
---------------------	--------------------

Objet : Commission d'appel d'offre.

La Préfecture demande que la délibération concernant la composition de la commission d'appel d'offre soit revue. En effet le Maire en est président de droit.

La commission est donc composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Marc CAPRON, Willy GUY, Bruno POURNY proposent leur candidature comme membres titulaires

Frédéric RICHARD, Sylviane GRANDSERRE, Jean Luc JEUNIAUX, proposent leur candidature comme membres suppléants.

A l'unanimité des membres présents, les candidats ont été élus.

Délibération	N° 20/07/06
---------------------	--------------------

Objet : Désignation des représentants à la CCID

Monsieur le Maire explique que la Direction Générale des Finances Publiques demande au Conseil municipal de désigner 24 personnes pour siéger au sein de la **Commission Communale des Impôts Directs**.

Les services fiscaux retiendront parmi ces personnes 6 titulaires et 6 suppléants.

M Gérard LEFEVRE, domicilié 15 rue de l'église à Vers sur Selle, retraité

M Jean-Claude DEBLANGY, domicilié 2 route de Conty à Vers sur Selle, artisan retraité

M Michel DHONDT, domicilié les Croisettes à Vers sur Selle, agriculteur

M Michel PROCHWICZ, domicilié 2 Allée des chardonnerets à Vers sur Selle, retraité

M Christian HERDHEBAUT, domicilié le Panama à Vers sur Selle, assureur retraité

M Jean-Michel BEHAL, domicilié 5bis chemin de Dury à Vers sur Selle

M Gérard FETRE, domicilié 23 rue de l'église à Vers sur Selle, retraité

M Yves BRUNEL, domicilié 2 rue Saint Nicolas à Clairly Saulchoix, propriétaire de terres

M Romain FRANCOIS, domicilié 3 rue du moulin à Vers sur Selle, agriculteur
 M Bernard COMON, domicilié 15 route de Conty à Vers sur Selle, commerçant
 M Thierry COTTREL, domicilié 111 rue Jean Catelas à Saleux, propriétaire
 M Frédéric RICHARD, domicilié 4 rue de Conty à Vers sur Selle, agriculteur
 M Frédéric MACAIGNE, domicilié rue G.Bourgeois à Vers sur Selle, agriculteur
 M André THOMAS, domicilié 1 chemin de Dury à Vers sur Selle, retraité
 M Marc CAPRON, domicilié 10 résidence André Batteux à Vers sur selle, retraité
 M Claude RICHARD, domicilié 4 route de Conty à Vers sur Selle, agriculteur
 M Claude ISEBE domicilié 10bis le Culmont à Vers sur selle, propriétaire de bois
 M Jean-Louis BONTANT, domicilié 1 rue E.Bourgeois à Vers sur Selle, retraité.
 M Eric GUERBETTE, domicilié 21 rue de Conty à Vers sur Selle, artisan.
 M Willy GUY, domicilié 75 route de Conty à Vers sur Selle, employé.
 M Bruno POURNY, domicilié 84 route de Conty à Vers sur Selle, Conseiller technique.
 M Illya RIQUIER, domicilié 10 le Culmont à Vers sur Selle, artisan.
 Mme Sylviane GRANDSERRE, domiciliée 16 rue du Moulin à Vers sur Selle, Inspectrice foncier.
 Mme Christine ALIGNER, domiciliée 4 rue haute à Vers sur Selle, Inspectrice DGCCRF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la liste ci-dessus désignée qui sera envoyée aux services fiscaux afin de composer la commission communale des Impôts Directs dont monsieur le Maire a délégué la présidence à M JF CANDELIER.

3) Informations Vers sur Selle.

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu 16 demandes de certificat d'urbanisme et DIA pour la nouvelle tranche du lotissement. Les DIA sont en attente du renouvellement de délégation de signature et seront donc signées dans le courant de la semaine.

Au centre de loisirs, la capacité d'accueil, compte tenu de la crise sanitaire était de 49 enfants. Sur chacune des quatre semaines ce chiffre est atteint sauf peut-être en quatrième semaine. Il n'y a pas eu de choix à faire, les enfants ont tous été acceptés dans la mesure où les dossiers ont été déposés dans les délais.

En ce qui concerne la façon dont s'est faite la communication, monsieur le Maire rappelle que la décision d'ouvrir le centre n'a été prise que dans les deux semaines qui ont précédé le début des vacances et que de ce fait les délais étaient très courts pour tout organiser. Toutefois Estelle SINOQUET avait contacté par téléphone toutes les familles de Vers dont les enfants ont l'habitude de fréquenter le Centre.

Monsieur le Maire présente l'application Intra-Muros qui pourrait être choisie à la place de Panneau Pocket que nous avons pu tester gratuitement pendant le confinement.

Une réflexion est menée pour changer le matériel informatique de la mairie devenu obsolète. Une proposition en location a été faite, proposition qui sera retenue.

Le projet d'aménagement au Culmont avait été promis pour le mois de mars, mais à ce jour, aucune nouvelle d'Amiens Métropole.

En réponse à la vitesse exagérée des automobilistes sortant de la rue Monet, Monsieur le Maire informe que des Stops vont être posés rues Monet et Renoir ainsi qu'en bas de la rue Saint Rémy. Monsieur le Maire a contacté la gendarmerie à ce sujet, il n'y a pas d'objection.

A l'école, l'ouverture de la 5^{ème} classe est acceptée par l'Académie. Cette classe se situera à Bacouel.

4) Tour de table :

Karine LEFEBVRE : informe que dans l'ancien mandat il y avait eu un projet d'achat de décorations de Noël. Elle regarde à concrétiser ce projet afin que les décorations achetées

puissent servir dès cette année, d'autant que les fournisseurs font actuellement des rabais sur ces produits.

Fixe une réunion de la Commission fêtes et cérémonies le 24 août à 18h00.

Sylviane GRANDSERRE : concernant les permanences en Mairie, il avait été question d'établir un tour de rôle des adjoints.

Monsieur le Maire propose de mettre ceci en place à partir de septembre.

En attendant pendant les congés de la secrétaire du 27 juillet au 16 août, une permanence sera assurée le lundi et vendredi de 10h00 à 12h00.

Marc CAPRON : demande ce qu'il en est du panneau lumineux d'affichage dont l'acquisition avait été décidée lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire informe qu'il pense abandonner le projet vu que les applications telles que Panneau Pocket ou Intra-Muros toucheront davantage de personnes. De plus ces panneaux d'affichage ne seront lisibles que dans un sens de circulation et sont source de distraction pour les automobilistes.

Willy GUY : informe qu'il transmettra les documents qui ont servi à établir le budget 2020 aux nouveaux membres du Conseil.

Jean-Luc JEUNIAUX : est allé à la réunion du bureau de Val de Selle Music. Les inscriptions auront lieu en septembre.

Jean-François CANDELIER : remercie Edith ISEBE pour le travail accompli lors du précédent mandat. Associe à ces remerciements Marie-Paule HENNON, Fabien GAUDIERE et Michel PROCHWICZ.

Demande si la mairie a reçu des informations de la CAF pour le fonctionnement du Centre de Loisirs.

A apprécié le tour du village qui a été proposé par le Maire ce mardi, qui a notamment permis de se rendre sur le Terrain Perret, que la commune achète afin de faire un parking.

Monsieur DUSSART informe qu'il devrait recevoir un projet d'acte de vente en fin de semaine.

Marc CAPRON : signale que le container à papier allée des marronniers déborde.

Monsieur le Maire répond que le problème vient de ce que des habitants y mettent de gros cartons qui se déplient dans le container bloquant les bras. Ce container est aujourd'hui inutilisable et le problème a déjà été signalé à plusieurs reprises auprès des services d'Amiens Métropole.

Signale qu'un transporteur qui conduit un camion roule très vite dans le lotissement. De même que certains habitants du nouveau lotissement.

Demande si les aînés font leur concours de pétanque en juillet. Monsieur le Maire informe que toutes les animations des aînés sont annulées afin de ne pas rassembler des personnes vulnérables.

Qu'en est-il du livret d'accueil ? Celui-ci n'est plus nécessaire dans la mesure où le site de la commune est très régulièrement mis à jour. Toutes les personnes se présentant en mairie pour la première fois sont informées de l'existence de ce site.

Illya RIQUIER : signale que certains panneaux d'affichage municipaux sont instables, il faudrait voir à les réparer.

Sophie GAPENNE : est agréablement surprise par ses premières interventions de yoga au centre de loisirs.

Marie SALOMÉ : remercie pour la visite du village qui permet de s'approprier les projets.

Christine ALIGNER : signale que des habitants de la sortie de Vers direction de Bacouel se plaignent de la vitesse des voitures sur ce tronçon. Monsieur le Maire répond qu'un aménagement a été fait mais qu'effectivement les voitures roulent trop vite y compris dans le centre de la commune.

Elle signale également que de gros camions s'engagent régulièrement dans la rue haute très certainement guidés par des GPS non adaptés aux poids lourds. Pense qu'il serait judicieux de mettre un panneau interdit aux semi-remorques.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement en fonction de l'actualité.

Le Maire
E.DUSSART



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Vers-sur-Seine (51100). The stamp features a central emblem with a sun, a tree, and a river, surrounded by the text "MAIRIE DE VERS-SUR-SEINE" and "51100". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the text "Le Maire E.DUSSART" above it.